

Interreg
Euregio Meuse-Rhin



Rapport annuel 2016

Résumé

Sommaire

Chapitre 1. Introduction.....	2
Chapitre 2. Contexte et objectifs du programme	4
Chapitre 3. Structure modifiée	8
Chapitre 4. Organisation	11
Chapitre 5. Communication	15
Chapitre 6. Faits et chiffres.....	17



Chapitre 1. Introduction

La coopération dans la zone de programmation de l'Euregio Meuse-Rhin ne date pas d'hier. Cette Euregio a en effet été l'un des premiers partenariats de coopération transfrontalière en Europe. Le programme Interreg Euregio Meuse-Rhin (Interreg V-A EMR) s'appuie sur ces expériences du passé. Un programme avec un passé aussi riche et une expérience aussi large entraîne des obligations. Ce n'est donc pas sans raison que les attentes sont particulièrement élevées.

Mise en place

L'année 2016 est avant tout pour le programme Interreg une année dans laquelle les réalisations ont été définies, une année de « mise en place ». Une année dans laquelle les nouvelles procédures ont été adaptées sur base des décisions prises. Les années précédentes, 2014 et 2015, étaient plus destinées au développement de la structure et à l'agencement du programme. Cela s'est poursuivi en 2016, et des étapes importantes ont été franchies pour garantir la structure du programme et complété celle-ci.

Le lent démarrage du programme en 2016, dû en grande partie aux conceptions et attentes différentes des partenaires du programme et à une nouvelle structure à laquelle les partenaires et les nouveaux organismes devaient s'habituer, a provoqué des réserves quant à sa progression. Les partenaires du programme reconnaissent cet état de fait, mais sont néanmoins convaincus, à présent que la phase de lancement est terminée, qu'en 2017 le niveau élevé des attentes pourra être atteint. Avec la conception de la structure et la création des conditions, les bases sont maintenant définies pour les prochaines années.

Lancement

En 2016 le premier appel à projets, débuté en 2015, s'est clôturé. En outre, le deuxième appel à projets a livré des projets précieux pour le programme et un appel spécial pour des projets pour les

réfugiés sur le territoire du programme a été mis en place. C'est ainsi que fin 2016 environ 50% des fonds du programme avaient été engagés.

Rapport

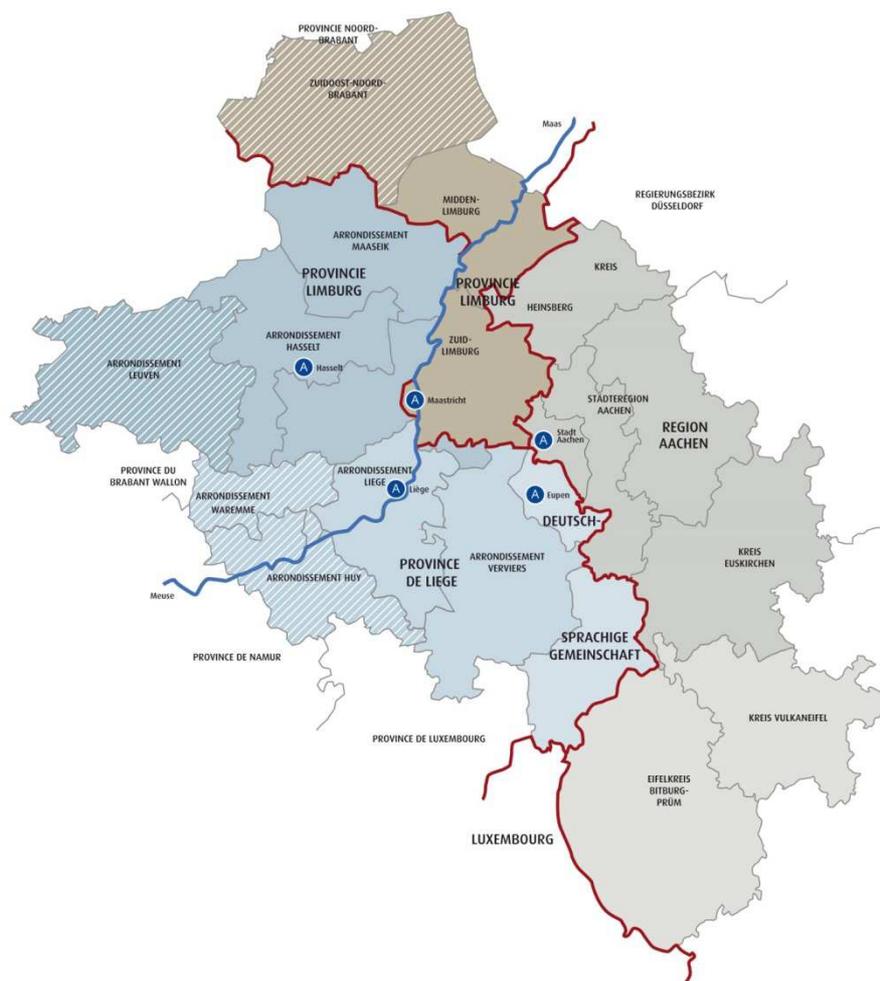
Le rapport annuel pour l'année 2016 est plus volumineux qu'auparavant parce que plus d'informations à propos de l'état d'avancement et des premiers résultats doit être fournies. Il y a également une rétrospective sur la mise en œuvre jusqu'à présent, ainsi qu'un bref aperçu des résultats d'une première évaluation.

Nous espérons que ce résumé du rapport annuel donnera au lecteur une image fidèle de ce qui a déjà été réalisé et de ce qui devra encore l'être dans le cadre du programme.

Chapitre 2. Contexte et objectifs du programme

Territoire

La zone de programmation du programme Interreg V-A EMR comprend de nombreuses régions d'Allemagne, des Pays-Bas et de Belgique comme indiqué sur la carte ci-dessous.



Ce sont au total environ 4 millions d'habitants, qui traversent quotidiennement la frontière. La coopération transfrontalière fait naître dans ce territoire de nouvelles possibilités et opportunités.

Ambitions

La zone de programmation dispose d'une base historique et culturelle commune et une combinaison passionnante de zones urbaines, industrielles et rurales. C'est pour cela que la zone de programmation est un territoire attractif pour les citoyens et les entreprises.

La coopération transfrontalière renforce encore ces points positifs par les plus-values et les caractéristiques uniques de chaque région qui peuvent être reprises dans la proposition de la zone

de programmation dans son ensemble. Les forces de chacune des régions peuvent être utilisées pour fournir des partenaires plus forts et des régions partenaires plus fortes.

Le programme Interreg V-A Euregio Meuse-Rhin souhaite se positionner à l'avant-garde en tant que région de la connaissance et pôle d'excellence technologique, se doter d'une économie compétitive et offrir une qualité de vie élevée dans une société inclusive et créatrice d'emplois.

La présence d'universités, d'écoles supérieures, d'hôpitaux universitaires et d'instituts de recherche de grande renommée, sans oublier une importante palette de secteurs économiques pertinents, confèrent à la zone de programmation tous les atouts nécessaires pour devenir une région de la connaissance de premier plan en Europe et au-delà.

Une solide infrastructure logistique dans toutes les régions fait de la zone de programmation un lieu d'affaires attrayant.



Approche

Les partenaires du programme Interreg V-A EMR souhaitent à cet effet se présenter conjointement face aux grands conglomérats internationaux et aux partenariats régionaux. Le développement de régions frontalières connaît encore ses obstacles propres et spécifiques. Le processus de coopération transfrontalière demande pour cela une contribution active de beaucoup de partenaires et une poursuite dynamique du processus. Le programme Interreg a une orientation claire sur un certain nombre de domaines dans lesquels l'Euregio peut montrer sa force.

Sur base de ses orientations et de ses priorités d'investissement les partenaires du programme Interreg V-A EMR renforcent la structure économique de celle-ci dans la droite ligne de la stratégie EU2020. Sur la base de ces priorités nous investissons dans une croissance intelligente, durable et inclusive dans la zone de programmation. À cette fin, nous mettons à profit les points forts de la zone de programmation tout en poursuivant les initiatives pertinentes issues de la période de programmation précédente.

Axe prioritaire 1 : Innovation 2020 Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation

Afin de continuer à se développer en tant que région de la connaissance et pôle d'excellence technologique nous cherchons à tisser des liens avec l'arrondissement de Louvain et la région Zuidoost-Brabant dans le secteur de la chimie, de l'automobile, de l'agroalimentaire, des sciences de la vie et des biotechnologies, des énergies propres, des TIC, des technologies médicales, de l'électrotechnique, de la logistique, des matériaux et des « smart services ». Les PME/PMI pourront ainsi profiter des activités novatrices des institutions et des grandes entreprises.

Axe prioritaire 2 : Economie 2020 Amélioration de la compétitivité des PME/PMI

Une plus grande implication des PME/PMI dans le développement de la zone de programmation en soutenant les entreprises et en promouvant activement l'Euregio. De plus, la durabilité est un thème dans les PME et les PMI.

Axe prioritaire 3 : Inclusion sociale et formation

Rendre la participation possible pour chacun dans la zone de programmation, et mettre à cette fin l'éducation et la formation transfrontalière comme instrument important.

Axe prioritaire 4 : Intelligence territoriale

La lutte pour moins d'obstacles transfrontaliers au niveau du marché du travail, des soins de santé, de la mobilité, de la coopération dans les services publics et du tourisme eurégional reste d'actualité.



Résultats

Le programme précédent, Interreg IV-A Euregio Meuse-Rhin, a permis la création de 450 emplois, avec la participation (directe ou indirecte) aux projets de 2 800 entreprises. Étant donné que le programme actuel se concentre encore plus fortement sur les aspects économiques, on peut s'attendre à ce que par son intermédiaire davantage d'emplois soient créés et que davantage d'entreprises participent. Dans ce contexte, il est renvoyé aux indicateurs de réalisation qui seront abordés plus tard (chapitre 6).

Chapitre 3. Structure modifiée

Gestion

Un certain nombre de modifications ont été faites par rapport à la structure des programmes précédents dans le programme Interreg actuel pour l'EMR. Après l'approbation du programme Interreg V-A EMR approuvé le 9 décembre 2015 l'organisation du programme a pu se concrétiser. Les partenaires du Programme Interreg V-A pour l'Euregio Meuse-Rhin ont convenu de confier la gestion du programme à la Province du Limbourg néerlandais (qui devient ainsi l'Autorité de Gestion).

Les partenaires restent toutefois étroitement associés à la mise en œuvre, en raison notamment de leur participation au Comité de Suivi qui surveille la gestion en question ainsi que l'exécution du programme. Ce Comité a été mis en place au cours de sa première réunion du 4 mars 2016. La Commission européenne et la Fondation Euregio Meuse-Rhin font également partie de ce Comité.



Nouvelle structure

La Province du Limbourg néerlandais a mis en place une structure distincte pour la gestion du programme. L'Autorité de Gestion, qui assume cette gestion, fait partie de la province, de même que l'Autorité de Certification qui règle les paiements. Elles bénéficient du soutien d'un Secrétariat conjoint établi à Eupen, qui s'occupe principalement des différents projets. C'est également à partir d'Eupen qu'est mis en œuvre le contrôle financier de ces projets (Contrôle de Premier Niveau).

Les collaborateurs de ces organes travaillent en étroite collaboration avec les Antennes régionales et d'autres points de contact régionaux. Il s'agit des représentants dans les régions au sein de la zone de programmation, qui sont les premiers interlocuteurs pour les porteurs et opérateurs de projets.

Projets

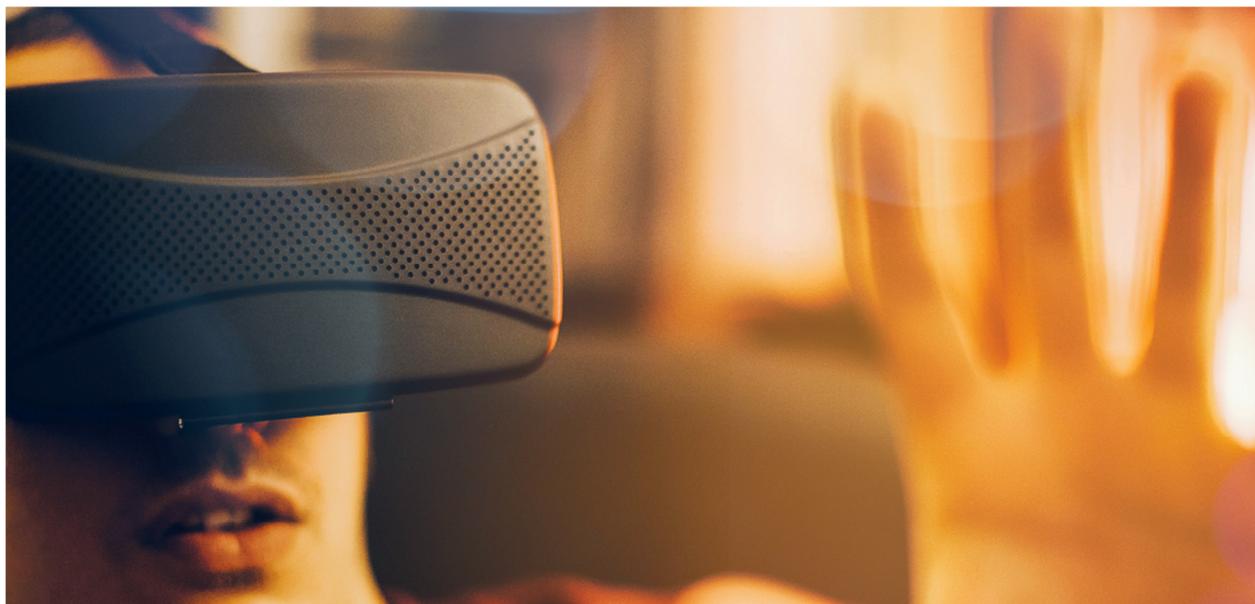
Les différents projets contribuent au programme et ils pourvoient à atteindre les objectifs du programme.

Introduction

Des projets peuvent être introduits par toutes les organisations (par ex. des instituts, des entreprises, des établissements scolaires) établies dans la zone de programmation. Les projets doivent toutefois répondre à des critères bien précis pour pouvoir entrer en ligne de compte pour une aide européenne possible à partir du programme (FEDER).

Critères

Ces critères sont repris dans le programme, par exemple le fait que les partenaires d'un projet doivent provenir au minimum de deux États membres du programme et détaillées dans des règlements juridiques qui sont publiés par l'Autorité de Gestion (AG)



Appels

Les projets peuvent être introduits uniquement lorsqu'il y a un appel à projets publié par le Comité de Suivi. Le Comité peut poser des critères précis pour chaque appel à projets. En 2016, deux appels ont été lancés, soit l'appel 1 et l'appel 2. Tous les projets de l'appel 1 ont été sélectionnés par le Comité de Suivi en 2016 ; en ce qui concerne l'appel 2 qui s'est également clôturé en 2016, la sélection a eu lieu début 2017.

Au total 30 propositions de projets ont été introduites en 2016. Celles-ci totalisaient ensemble un montant sollicité de 98 millions d'euros dont environ 49 millions de part FEDER.

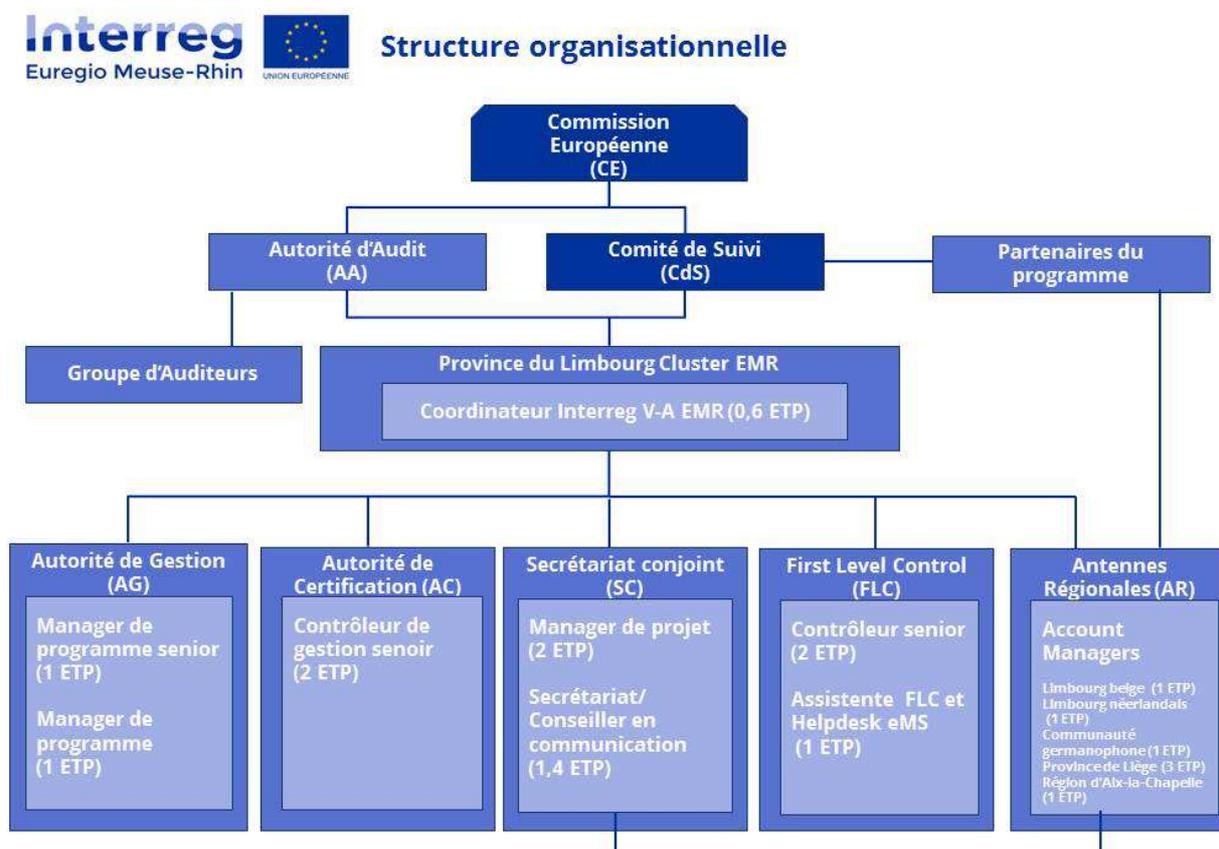
Octroi

Après que le Comité de Suivi ait statué de manière positive sur une demande de projet, la décision est communiquée par l'Autorité de Gestion aux porteurs du projet sur la base du règlement. Cette décision mentionne toutes les conditions afférentes à la mise en œuvre du projet et à la subvention à accorder.

Chapitre 4. Organisation

C'est également en 2016 que les conditions et les critères nécessaires pour la mise en œuvre du programme ainsi que les premiers projets ont été approuvés.

L'organisation du programme a reçu sa forme définitive en 2016. Le Comité de Suivi, composé de représentants des partenaires du programme, de la Commission européenne, et de la Fondation EMR a été mis en place le 4 mars 2016. Le système de gestion et de contrôle du programme a également été davantage concrétisé. Selon les prévisions, il sera approuvé en 2017.



Bien que la structure organisationnelle ait été approuvée, toutes les fonctions n'ont pas pu être remplies en 2016. Les principales causes en sont un manque de candidats adéquats et la pression qui a été exercée pour livrer suffisamment de capacités pour clôturer le programme Interreg IV précédent. Cela s'est surtout ressenti dans le cas du SC. Entre-temps, des mesures ont été prises pour résoudre ce problème. La gestion du programme n'a jamais été en danger à cause de ce sous-effectif.

Processus

Outre la structure organisationnelle, tous les processus principaux et les conditions pour les porteurs de projets ont été approuvés en 2016. C'est ainsi que les conditions financières d'encadrement des projets ont été fixées dans le Catalogue des dépenses éligibles et les Fiches d'information qui ont été approuvés en 2016. Le Comité de Suivi a également approuvé les procédures afférentes à l'introduction des demandes (les appels à projets), la systématique et les procédures d'évaluation des propositions de projets.

Enfin, d'importants outils ont été développés à l'intention des porteurs de projets, notamment un modèle d'accord de coopération. En ce qui concerne la remise des propositions de projets et leur traitement, l'AG a développé un cadre juridique.

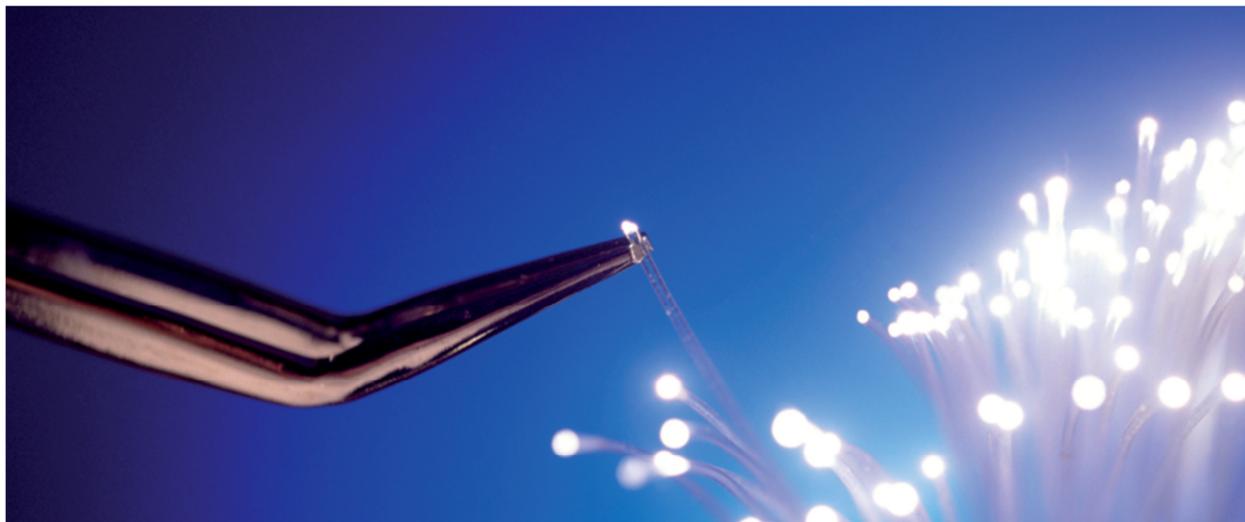


Structure des projets

Non seulement la structure (de gestion) est importante pour le succès du programme, mais également les possibilités de remise des projets et de mise en œuvre de ceux-ci sur la base du programme. Des étapes importantes ont également été franchies en 2016 dans ce domaine.

Assistance technique

Cela vaut en premier lieu pour l'Assistance Technique, le cadre financier qui permet de gérer le programme et de le mettre en œuvre. L'Assistance Technique comporte six propositions de projets, une pour les activités centrales sous la direction de l'AG, et cinq projets distincts pour les cinq antennes régionales en Wallonie, dans la Communauté Germanophone de Belgique, la Région Aachen, le Limbourg néerlandais et le Limbourg belge. Ces propositions de projets ont été approuvées par le Comité de Suivi le 21 mars 2016 ; depuis, toutes les organisations concernées ont débuté leurs activités.



Sélection des projets

Toutefois, la concrétisation du programme en tant que tel a aussi débuté en 2016. Le Comité de Suivi a approuvé, le 21 mars 2016, la procédure et les critères d'évaluation des projets pour le premier appel à projets. Au cours de ses réunions du 28 juin et du 26 septembre, il a également approuvé 13 propositions de projets. Cela représente un montant de 24 millions provenant du Fonds européen de Développement régional avec un volume total du financement de projets de 47 millions d'euros. Étant donné que des documents techniques devaient encore être fournis pour un certain nombre de propositions de projets approuvées, il n'a pu y avoir en 2016 que cinq décisions concernant des projets approuvés.

Le 28 juin 2016, le Comité a également fixé la procédure et les conditions afférentes au deuxième appel à projets. Pour ce dernier, les propositions pouvaient être introduites jusqu'au 3 octobre. Au total, 17 projets ont été introduits avant la date de clôture, pour un montant total de 51 millions d'euros, dont plus de 25 millions du FEDER¹.

En 2016, aucune des propositions de projets approuvées n'a introduit de coûts. On estime que cela se fera seulement à partir de la mi-2017.

Evaluation

C'est en 2016 qu'ont débuté les préparatifs pour l'évaluation du programme. Le plan d'évaluation qui décrit toutes les évaluations (partielles) à exécuter était prêt fin 2016, mais n'a pu être approuvé qu'en 2017 par le Comité de Suivi. En 2016, une opinion d'expert a également été préparée, laquelle a pu être mise en œuvre en 2017. Tant le plan que l'opinion d'expert constituent une bonne base pour une évaluation et un suivi efficace du programme.

¹ La décision sur ce point a été prise lors de la réunion du Comité de Suivi du 2 février 2017 au cours de laquelle 12 projets ont été approuvés.

Résultats

Pour le programme, des indicateurs spécifiques ont été repris pour chaque priorité, ces indicateurs devant donner une impression des résultats (à atteindre) du programme.

Les projets déjà approuvés en 2016 donnent également donnent une première impression de la réalisation des indicateurs à atteindre qui s'appliquent à ces projets.

D'une manière générale, les projets contribuent de manière suffisante aux indicateurs qu'il convient d'atteindre. En moyenne, la valeur cible des projets se situe au-delà de la part (25 %) qu'ils ont dans la totalité des moyens (FEDER) disponibles.

Ce point est abordé plus en détail dans le chapitre 6 (Faits et chiffres).

Une analyse plus fouillée (qui bénéficie en outre du soutien des opinions d'experts) enseigne que certains aspects comme la stimulation d'une production durable et la participation des PME restent en-deçà des valeurs cibles. Ces points feront donc l'objet d'une attention supplémentaire en 2017.

Chapitre 5. Communication

La base en matière de relations publiques et de communication du programme a été fixée en 2016. En l'occurrence, les plans de communication ont été élaborés en plus des moyens, et la première grande manifestation annuelle a été organisée.

Pour le programme, on a choisi un style et un logo dans le cadre des critères et des souhaits européens. Le point important en l'occurrence est que le programme et les documents du programme aient un caractère reconnaissable tant pour le public que les utilisateurs.

Moyens

Afin de bien informer le public sur le programme, une version publique de celui-ci a été réalisée au début 2016 et largement diffusée. Dans la foulée, plusieurs documents ont été élaborés et diffusés, notamment le document élargi du programme, le catalogue des dépenses éligibles et les fiches d'information, ainsi que le manuel destiné aux opérateurs de projets. Tous les documents ont été réalisés dans les trois langues, le néerlandais, l'allemand et le français, et ont été diffusés afin d'augmenter la portée dans la région.

L'ancien site Internet du programme Interreg IV a encore été utilisé en 2016, avec une adaptation pour le programme Interreg V. Le nouveau site Internet sera lancé en juin 2017.

Stratégie

Le 28 juin 2016, le Comité de Suivi a approuvé la stratégie de communication pour le programme pour la période 2014-2020. Cette stratégie développe les instruments et les groupes cibles plus en détail. Les premières années, l'accent porte sur la diffusion d'informations pour les porteurs de projets potentiels à propos des possibilités du programme.

Après 2018, lorsque les premiers résultats des projets seront connus et qu'une grande partie des moyens sera engagée, l'accent se déplacera davantage vers la diffusion d'informations à l'intention du grand public à propos des résultats obtenus et des effets du programme. La réunion du 28 juin a également été l'occasion du lancement officiel du programme, avec la nécessaire publicité.

Le plan de communication pour 2016 a été officiellement approuvé par le Comité de Suivi lors de sa réunion du 26 septembre. Le plan pour 2017 a été approuvé début 2017.

Evènement

Un évènement important pour le programme a été la manifestation annuelle qui s'est déroulée le 24 novembre à Maastricht. Cette manifestation était placée sous le signe de la clôture du programme Interreg IV et du lancement du programme Interreg V, et a été organisé par les deux AG. Outre des informations sur les résultats d'Interreg IV et la présentation des grandes lignes d'Interreg V, cette manifestation a été l'occasion d'échanges de connaissances pratiques et d'expériences pour plusieurs projets phares.

Par le biais d'ateliers et de sessions plénières, les quelque 200 personnes présentes ont pu avoir une bonne image des programmes Interreg, et ont eu largement le temps et l'occasion de nouer des contacts (transfrontaliers). Dans leur grande majorité, les participants ont réagi positivement à cette manifestation.

Chapitre 6. Faits et chiffres

Organisation et communication

- Nombre de réunions du Comité de Suivi : 4
- Nombre de réunions du Groupe de travail technique : 6
- Nombre de réunions GO NO Go : 3
- Nombre de participants manifestation annuelle : environ 200
- Tirage de la version publique du programme : 3 x 750
- Nombre de visiteurs du site Internet : environ ?? (pas de suivi à cause du développement du nouveau site web)

Nombre de projets

Priorité	Nombre de projets	Budget total	Contribution FEDER	Cofinancement et contribution propre
Innovation 2020	5	€ 19.845.688	€ 9.922.844	€ 9.922.844
Économie 2020	3	€ 9.899.617	€ 4.949.808	€ 4.949.809
Inclusion sociale et formation	2	€ 3.570.063	€ 1.785.032	€ 1.785.031
Intelligence territoriale	3	€ 11.939.881	€ 5.969.941	€ 5.969.940
Assistance technique	6	€ 16.219.913	€ 5.759.990	€ 10.459.923
Total	19	€ 61.475.162	€ 28.387.615	€ 33.087.547

Indicateurs

L'état d'avancement du contenu du programme est évalué sur base des résultats et des indicateurs de réalisation. À l'heure actuelle, il est impossible fournir des informations au sujet des indicateurs de résultats, car les données statistiques nécessaires ne sont pas disponibles.

De plus, des valeurs cibles sont liées aux résultats et aux indicateurs de réalisation relatifs à l'année 2023. Dans le cas où les objectifs ne seraient pas atteints, (une partie) le budget du programme pourrait être retenu par la Commission Européenne. Les indicateurs de réalisation suscitent des interrogations vu que beaucoup de valeurs cibles ont été atteintes.

1. Priorité Innovation 2020

code	Indicateur	Valeur cible	Projets de l'appel numéro 1
CO01	Entreprises soutenues	250	546
CO02	Entreprises subventionnées	80	106
CO04	Entreprises non soutenues financièrement	170	514
CO05	Cofinancement privé	6 millions	5 millions
CO26	Entreprises coopérant avec des instituts de recherche	25	120
CO27	Cofinancement privé projets d'innovation	5,625 millions	6,25 millions
CO28	Introductions sur le marché soutenues	30	209
CO29	Innovations soutenues en entreprises	30	0
CO41	Entreprises avec des initiatives transfrontalières	25	146
CO42	Instituts de recherche avec des initiatives transfrontalières	20	51
PS11	Coopération d'innovation entre entreprises	40	25
PS19	Coopération d'innovation entre entreprises et instituts de recherche	20	67

2. Priorité Économie 2020

code	Indicateur	Valeur cible	Projets de l'appel numéro 1
CO01	Entreprises soutenues	750	200
CO02	Entreprises subventionnées	250	40
CO04	Entreprises non soutenues financièrement	500	160
CO05	Nouvelles entreprises soutenues	50	15
CO08	Croissance des emplois dans les entreprises soutenues	100	0
PS11	Activités de promotion de l'esprit d'entreprise	150	55
PS12	Plans d'entreprise développés	10	27
PS13	Nombre de PME soutenues	990	200
PS14	Nombre de PME subventionnées	245	40
PS15	Croissance des emplois dans les PME soutenues	99	0
PS16	Nombre de projets pour des sources d'énergies efficaces dans les entreprises	3	0
PS17	Nombre de projets d'indépendance énergétique dans les entreprises	3	0

3. Priorité Inclusion sociale et formation

code	Indicateur	Valeur cible	Projets de l'appel numéro 1
CO44	Participants au marché de l'emploi local et initiatives de formation	300	34
CO45	Participants à des projets d'inclusion sociale au niveau transfrontalier	300	6240
CO46	Participants à des formations communes	150	0
PS119	Projets pour jeunes, seniors et groupes défavorisés	5	15
PS120	Usagers d'infrastructures sociales transfrontalières	1000	6000
PS121	Projets favorisant le lien entre éducation et formation	3	30
PS122	Organisations participant à des initiatives du marché de l'emploi transfrontalier	10	87

4. Priorité Intelligence territoriale

code	Indicateur	Valeur cible	Projets de l'appel numéro 1
CO09	Augmentation nombre de visiteurs de sites de tourisme durable	2500	0
CO36	Nombre de personnes bénéficiant de meilleurs soins de santé	800.000	860.000
CO43	Nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	50	112
PS111	Projets axés sur un marché de l'emploi équilibré	2	0
P112	Projets axés sur des soins de santé transfrontaliers	2	46
PS114	Projets axés sur la sécurité au niveau transfrontalier	2	1
PS115	Projets axés sur la coopération transfrontalière de services publics	10	9
PS116	Projets axés sur des rencontres entre citoyens au niveau transfrontalier	2	7
PS117	Projets axés sur la mobilité et les transports	2	0
PS118	Projets axés sur l'amélioration de l'offre culturelle	2	0

5. Priorité Assistance technique

code	Indicateur	Valeur cible	Projets AT
PS123	Nombre d'activités de promotion et de publicité du programme	20	2
PS124	Nombre d'études, d'évaluations, etc. pour un fonctionnement efficace du programme	4	0
PS125	Nombre d'emplois pour la mise en œuvre	14	12
PS130	Rapports annuels publiés	6	1